

## Séance du 02 Décembre 2025

Nombre de membres :

- Afférents au Comité syndical : 42  
- En exercice : 42  
- Qui ont pris part à la délibération : 35

=====

Le mardi deux décembre de l'an deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni, à la Salle des Fêtes de Nesle-Normandeuse, sous la présidence de Monsieur Thierry BLONDIN.

Date de la Convocation :

19 Novembre 2025

Étaient présents : Messieurs Thierry BLONDIN, Jean-Pierre DELOBEL, Nicolas GALHAUT, Francis DUFUEUILLE, Guy CASTELOT, Jean-Luc PRUVOT, Jérôme LEJEUNE, Gwenaël HAMON, Claude SANTERRE, Didier DEBLANGY, Bertrand LANDAIS, Alain Le GAC, Patrick RICOUARD, Stéphane POTEAUX, Philippe VERHAEGHE, Dany LAFFARGUE, Alain BOUVET, Régis ESTOT, Dominique GODARD, Jean-Paul ESTOT, Bruno BORGOO, Jean-Paul MOREL, Jean-Christophe SANNIER et Jean-Claude HOUAS ; Mesdames Chantal DALEN COURT, Lauriane MENPIOT, Marylène PAUL, Agnès CREPT et Sophie DEFECQUE.

Absents excusés : Mesdames Danielle MICHEL, Daniella LEMAIRE et Cynthia PION FOLLAIN, Messieurs Jérémie ELDERT, Christophe MORELLE, Lionel MAINNEMARE.

Absents : Messieurs Jacky BAUDON, Dominique VALLEE, David BLONDIN, Xavier MENPIOT, Claude MARTIN, Jérôme FOSSE et Régis TROUDE.

Madame Cynthia PION-FOLLAIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe SANNIER  
Madame Danielle MICHEL a donné pouvoir à Monsieur Dominique GODARD  
Madame Daniella LEMAIRE a donné pouvoir à Monsieur Bertrand LANDAIS  
Monsieur Jérémie ELDERT a donné pouvoir à Monsieur Francis DUFUEUILLE  
Monsieur Lionel MAINNEMARE a donné pouvoir à Monsieur Claude SANTERRE  
Monsieur Christophe MORELLE a donné pouvoir à Monsieur Philippe VERHAEGHE

Ont pris part à cette réunion : Messieurs Mickaël BAUSSARD, Jacky GIRARD, Olivier LESUEUR et Laurent ROGER et Esteban DELANNOY – Agents des Services Techniques -.

Monsieur Stéphane POTEAUX est désigné Secrétaire de Séance.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, par 34 voix pour 1 voix contre décide de fixer comme suit les tarifs pour 2026. Par conséquent, les tarifs sont les suivants :

- Assainissement : 2.63 € ht/m<sup>3</sup>  
- Frais de fonctionnement assainissement (abonnés domestiques) : 21.97 € ht

A ces prix s'ajouteront :

- la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif au taux de 0,356 €/m<sup>3</sup>.
- la TVA au taux de 10 % pour l'assainissement et la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré à Réalcamp, le 02 décembre 2025.

Le Président,

